

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2019

DATE DE CONVOCATION 04/04/2019	L'an deux mille dix neuf, mardi 09 avril à 20 h 30 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Robert de KERVEGUEN
DATE DE PUBLICATION 12/04/2019	Etaient présents : MM. Claude DUMONT, Catherine DANEL, Marie-France PUGET, Patrick MADI, Isabelle COT, Anick PERTUISOT, Alain PAVIOT.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Formant la majorité du conseil en exercice.
EN EXERCICE 12	Absents excusés : MM. Catherine BONNOUVRIER, Ana FAUVET, Philippe CORTES, Jean FERLIER
PRESENTS 08	Pouvoirs : Mme Catherine BONNOUVRIER a donné pouvoir à Mme Marie-France PUGET, Mme Ana FAUVET a donné pouvoir à M. Robert de KERVEGUEN, M. Jean FERLIER a donné pouvoir à M. Alain PAVIOT.
VOTANTS 11	SECRETAIRE : M. Alain PAVIOT.

Ouverture de séance à 20 h 30.

Il est fait part du décès de Mme Eliane FLEURY COLLET qui a participé activement à la vie municipale pendant plusieurs années au sein du conseil municipal et du bureau d'aide sociale.

Le conseil municipal adresse ses condoléances les plus sincères à sa famille.

Le procès-verbal du 29 janvier 2019 est adopté à l'unanimité.

Ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour

Avec l'accord des membres présents, il est ajouté un point à l'ordre du jour :

- Signature d'une convention tripartite entre la commune de Vigny, maître d'ouvrage, l'association de sauvegarde et de restauration de l'église de Vigny (ASSAUREV) et la fondation du patrimoine.

Suivi des dossiers

Lotissement les Ormeteaux nord

Monsieur le maire a demandé l'interruption du chantier devant la réaction de plusieurs habitants des Ormeteaux sud. Une réunion publique sera organisée avec les habitants des Ormeteaux sud afin de les informer du déroulement des travaux du lotissement des Ormeteaux nord : durée, restriction de circulation...

Contrat de ruralité

Sur proposition de la CCVC, la commune de Vigny s'est inscrite dans le programme du contrat de ruralité 2019 en présentant 2 projets dans le cadre de l'opération « revitalisation des bourgs-centre » :

- Aménagement des trottoirs rue du Général Leclerc aux abords des commerces (boulangerie à galerie d'arts)
Coût des travaux : 40 000 € ht + maîtrise d'œuvre : 2 760 € ht
- Aménagement du parvis et abords de la mairie à proximité de la pharmacie
Coût des travaux : 113 000 € ht + maîtrise d'œuvre : 7 797 € ht.

La subvention sollicitée étant de 80 % soit 130 845,60 € pour ces 2 opérations.

Monsieur Claude Dumont a assisté à la réunion du 3 avril dernier en préfecture où chaque commune intéressée a présenté son dossier.

La commission serait uniquement favorable à l'aménagement du parvis et abords de la mairie.

Conseil intercommunal des jeunes

Monsieur le maire a reçu les trois jeunes qui se sont portés candidats.

Les textes prévoient un délégué titulaire et des délégués suppléants par conséquent ils pourront être retenus tous les trois.

Locaux libérés par la Société SEPUR chemin de Vernon

Monsieur Claude DUMONT a accompagné sur place le lundi 08 avril 2019 l'inspecteur des domaines afin d'obtenir une estimation du bien.

Une entreprise de tôlerie, emboutissage et prototype, serait intéressée pour acquérir cette parcelle dans le but d'y transférer son entreprise actuellement en activité actuellement dans les Yvelines. Monsieur le maire ainsi que Monsieur Claude Dumont se sont rendus sur place pour visiter l'installation et l'activité.

Réfection des chemins

Le PNR, lors de la réunion du comité syndical du 25 mars 2019, a accordé à la commune une subvention de 8 182,30 € pour la réfection du chemin de la fontaine aux malades doit 70 % des travaux estimés à 11 689 €.

Budget primitif 2019 - Commune

Taux d'imposition des taxes directes locales – Délibération 2019_04_001

Après avis rendu par la Commission Economique et des Finances en date du 04 avril 2019 le conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition 2018, soit d'adopter les taux suivants sur l'exercice 2019 :

- Taxe d'habitation	13,07 %
- Taxe foncière du bâti	8,03 %
- Taxe foncière du non bâti	24,52 %

Reprise anticipée des résultats 2018 – Délibération 2018_04_002

Vu les résultats à la clôture de l'exercice 2018, soit :

- Excédent de fonctionnement	1 920 433,19 €
- Excédent d'investissement	289 402,20 €
- Déficit des restes à réaliser de	424 041,37 €

Il est fait une reprise anticipée des résultats de fonctionnement 2018 sur le budget primitif 2019 comme suit :

- Affectation en réserve en investissement, art. 1068,	134 640,00 €
- Excédent antérieur reporté en fonctionnement, art. 002	1 785 793,19 €

Budget primitif 2019 – Délibération 2019_04_003

Le Maire présente le document du budget primitif 2019 qui s'équilibre comme suit :

- En Section de Fonctionnement - dépenses et recettes	2 929 136,19 €
- En Section d'Investissement - dépenses et recettes	2 808 880,56 €

Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement 2019 est pratiquement identique à celui de 2018 malgré l'évolution de la contribution financière au contingent incendie de 16,18 %, d'un crédit ouvert à hauteur de 35 000 € pour l'organisation de la fête communale « les 24 H de Vigny » du 29 juin 2019 et d'une prévision dans les charges de personnel pour le recrutement d'un agent contractuel en septembre 2019 pour transition au départ en retraite de Mme Michèle PAEZ.

Il est rappelé la forte diminution des frais d'électricité avec toutefois une interrogation quant à l'importante chute du point d'éclairage public de la rue du Général Leclerc. Le programme LED de l'éclairage public doit se poursuivre.

Section d'investissement

Le montant du crédit du poste voirie est conséquent mais ne sera pas réalisé en totalité. Il sera fait notamment l'aménagement du chemin des Fontaines, fontaine aux malades, le stationnement et la réfection de l'allée du Bois Ribot, le réaménagement du Bord'haut, la réfection des trottoirs rue du Général Leclerc entre la boulangerie et la galerie d'art, la réfection de la rue Marie avec une partie de ses trottoirs.

Une réfection des murs de soutènement de la rue Marie est également prévue. Par endroit la terre pousse avec le risque d'un effondrement des murs. Une trentaine d'arbres morts doivent être abattus pour un coût estimé à 7 000 €. Au préalable il convient de retrouver les bornes limitant les propriétés pour identifier celles sur le domaine public et celles sur le domaine privé. Cette opération d'abattage est indispensable pour éviter tout accident.

Les travaux de réhabilitation du bâtiment La Gaudière en logements locatifs ont révélés de mauvaises surprises au niveau des planchers du bâtiment entraînant des coûts supplémentaires.

D'une estimation première de 375 000 € faite par l'assistant à maître d'ouvrage, suivi du coût annoncé par l'avant-projet de l'architecte de 498 500 € et du résultat de l'appel d'offres de 542 753 €, les dépenses engagées à ce jour sont de 633 524 € soit 27 % de plus par rapport au coût estimé dans l'avant-projet de l'architecte.

Par ailleurs le taux de tva réduit applicable aux travaux de réhabilitation est passé en 2018 de 5,5 % à 10 % entraînant une diminution de 32 418 euros de TVA récupérable sur cette opération (valeur octobre 2018).

Au vu de ces aléas il doit être contracté un nouvel emprunt avoisinant 152 000 €.

Une réunion entre l'architecte et l'assistant à maître d'ouvrage a été programmée pour le jeudi 11 avril 2019 afin d'obtenir des explications sur le surcoût qui aurait pu mettre en danger les finances de la commune si celle-ci n'avait pas eu de fonds propres suffisants.

La livraison des travaux est prévue sur la première quinzaine du mois de septembre 2019.

Monsieur le maire proposera au conseil municipal que la gestion locative de ces logements soit confiée à l'agence immobilière à vocation sociale Loca'Rythm, pour un taux de rémunération compris entre 8 et 9 %. De nombreuses demandes de logement sont déjà parvenues en mairie.

Monsieur Claude DUMONT propose d'ouvrir ces appartements à la visite lors des prochaines journées du patrimoine. Il sera également refait 2 appartements dans le bâtiment 2 rue de la Vieille Côte avec relogement des locataires. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le budget primitif 2019 à l'unanimité.

Budget primitif 2019 – Service assainissement

Redevance d'assainissement – Délibération 2019_04_004

Le conseil municipal a décidé de porter la redevance d'assainissement à 2,60 € le mètre-cube d'eau consommée.

Reprise anticipée des résultats 2018 – Délibération 2019_04_005

Vu les résultats à la clôture de l'exercice 2018, soit :

- Excédent d'exploitation	87 028,20 €
- Déficit d'investissement	594 281,81 €
- Excédent des restes à réaliser de	239 306,33 €

Il est fait une reprise anticipée des résultats d'exploitation 2018 comme suit :

- Affectation en réserve en investissement, art. 1068,	87 028,20 €
- Excédent antérieur reporté en fonctionnement, art. 002	0,00 €

Budget primitif 2019 – Délibération 2019_04_006

Le Maire présente le budget primitif 2018 du service assainissement qui s'équilibre comme suit :

- En Section d'exploitation - dépenses et recettes	239 953,00 €
- En Section d'Investissement - dépenses et recettes	1 214 106,55 €

Section d'exploitation

La redevance d'assainissement qui est la seule ressource du budget assainissement a longtemps été trop basse. L'étude du schéma directeur d'assainissement réalisée entre 2005 et 2006 préconisait une redevance à 2,70 € le m³ alors qu'elle n'était que de 0,60 € le m³ sur 2006.

Au vu de la loi NOTRe, en 2020 la CCVC doit reprendre la compétence assainissement qui permettra une stabilisation voire une diminution de la redevance d'assainissement compte tenu de la mutualisation des coûts.

La CCVC aura le choix entre prendre la compétence en direct ou donner délégation de gestion à un établissement public ou privé. Un établissement public est pressenti ou le Syndicat intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Pontoise (SIARP).

Compte tenu de l'important projet d'extension de la station d'épuration, il est important que la commune dépende de ce syndicat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le budget primitif 2019 du service assainissement à l'unanimité.

Délibérations

Subventions – Délibération 2019_04_007

Le Maire donne lecture des propositions de subventions.

- Centre Communal d'Action Sociale	5 050,00 €
- Association Sportive du Vexin (football club)	1 100,00 €
- Vigny-Loisirs	1 400,00 €
- Kusanagi- Ecole de sabre	500,00 €
- Anciens combattants de Vigny	200,00 €
- Association Sportive et Culturelle des Ecoles de Vigny	2 500,00 €
- Association la DIRAP	80,00 €
- Comité d'Expansion Economique du Val d'Oise	50,00 €
- ADAV – Associations des Anciens de Vigny	100,00 €
- Amicale des Sapeurs Pompiers – Secteur Vigny	100,00 €
- Compagnie Hubert Jappel –Théâtre de l'Usine	1 500,00 €
- Tennis Club de Vigny	300,00 €
- Association Sauvegarde et Restauration de l'Eglise de Vigny	200,00 €
- Comité du Val d'Oise de la Ligue contre le cancer	100,00 €

Le conseil municipal adopte et vote à l'unanimité les subventions présentées ci-dessus.

Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor – Délibération 2019_04_008

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 02/03/1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,

Vu le décret n° 82-279 du 19/11/1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16/09/1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveur,

Vu la sollicitation de Mme Patricia PRESSEDA pour l'obtention de l'indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor pour l'année 2018,

Considérant que les conseils de Mme Patricia PRESSEDA sont bénéfiques à la commune,

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'attribuer à Mme Patricia PRESSEDA, l'indemnité de conseil au taux de 100 % ou un montant de 519,73 € brut pour l'année 2018.

Bail – Logement 1 rue du Général Leclerc – Délibération 2019_04_009

Considérant la demande de logement d'une famille de Vigny qui recherche une location en attendant de pouvoir occuper leur maison en construction,

Considérant que le logement du bâtiment de la poste nouvellement acquis par la commune est libre de toute location,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer un bail de 3 ans renouvelable avec cette famille, pour un loyer mensuel de 1 200 euros charges comprises. Le loyer est révisable annuellement en fonction de l'indice de référence des loyers et le dépôt de garantie est fixé à un mois de loyer.

Modification des statuts du SIEVA – Délibération 2019_04_010

Vu la délibération du comité syndical du SIEVA du 27 mars 2019 portant sur la modification de leurs statuts et notamment sur :

- la suppression de la commune de Tessancourt-sur-Aubette des communes adhérentes,
- la prise en compte de l'intégration, déjà intervenue, des communes d'Us et Commeny du Syndicat,
- la suppression du syndicat des syndicats de Vigny,
- le changement du siège du syndicat,
- le changement du percepteur du syndicat,
- la possibilité de la vente d'eau à des communes non membres,
- la mise en conformité à la législation en vigueur.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts du syndicat intercommunal des eaux de la vallée de l'Aubette (SIEVA).

Convention d'assistance technique départementale pour le suivi de la station d'épuration – Délibération 2019_04_011

Après avoir pris connaissance du contrat d'assistance technique départementale pour le suivi de la station d'épuration sur les années 2019 et 2020 au prix forfaitaire annuel de 3 948 € ht, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord sur les termes de ce document et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

Demande d'affiliation volontaire de la ville d'Etampes au CIG – Délibération 2019_04_012

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande d'affiliation volontaire de la commune d'Etampes (91) au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France.

Prolongation de la convention pour occupation du terrain SEPUR – Délibération 2019_04_013

Vu la convention en date du 01/06/2011 de mise à disposition du terrain des biens immobiliers sis chemin de Vernon auprès de la Sté SEPUR, avec une échéance au 02/06/2018,

Vu l'avenant n° 01 de prolongation de la convention en date du 10/07/2018 pour une durée de 7 mois, allant du 03/06/2018 au 30/12/2018,

Considérant que les lieux ont été libérés par la Société SEPUR le 01/03/2019,

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un avenant 2 à la convention de mise à disposition du terrain et des biens immobiliers sis chemin de Vernon pour fixer une redevance complémentaire au titre de l'avantage retiré de la période supplémentaire de 2 mois, ou une redevance de 2/12 du loyer annuel révisé tel que défini dans la convention initiale.

Convention tripartite travaux église de Vigny – Délibération 2019_04_014

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal est favorable à la signature d'une convention tripartite entre la commune de Vigny, maître d'ouvrage, l'association de sauvegarde et de restauration de l'église de Vigny (ASSAUREV) et la fondation du patrimoine pour les travaux de l'église de Vigny.

Informations diverses

Réunion des habitants du Bord'haut du 30 mars 2019

11 personnes du Bord'haut ont assisté à la réunion où un échange a pu avoir lieu sur le projet d'aménagement du hameau qui n'a pas totalement satisfait l'assemblée. Les habitants étant plus adeptes aux espaces verts.

Matinée éco citoyenne du 06 avril 2019

Madame Isabelle COT rapporte que 30 à 35 personnes ont participées à la journée éco citoyenne et note avec satisfaction la présence d'enfants.

3 objectifs ont été proposés : nettoyage du monument aux morts, ramassage des déchets dans le village ou dans le chemin autour du parc du château.

Une dizaine de sacs de détritrus ont été remplis.

Cet échange sympathique est à reconduire.

Fête communale – Les 24 H de Vigny

Madame Anick PERSUISOT informe que l'école de musique vient de se manifester et propose une animation dans l'après-midi avec mise à disposition de 2 professeurs au prix de 150 €/personne.

La prochaine réunion de la COPIL est fixée au samedi 27 avril 2019 à 9 H 00.

Ecoles

Madame Catherine DANEL fait savoir que trois enseignants ont suivi la grève de ce mardi 09 avril.

Les grèves répétitives pèsent sur la commune qui doit chaque fois trouver des bénévoles et prendre en charge les frais de mise à disposition des agents de l'association VIE pour assurer l'accueil des enfants. Elles affectent également lourdement la gestion des réservations de la cantine scolaire.

Association VIE

Il est fait part de la situation financière compliquée de l'association VIE née d'un probable problème de gestion : nombre trop important de salariés, locaux surdimensionnés.

La Poste

La direction d'établissement de La Poste souhaite réinstaller une équipe de 6 facteurs sur la commune de Vigny et cherche un local pour son projet. Il lui a été rappelé que La Poste est toujours locataire de l'ancien site de tri du courrier et que ses agents peuvent s'y installer.

Pour éviter les doublons de stationnement il sera demandé au personnel d'utiliser uniquement les véhicules de service pour se rendre sur ce site.

La séance est levée à 22 h 55.